Avant de distribuer aux membres présents le *Cartulaire de Royallieu*, nouvellement sorti des presses du *Progrès de l'Oise*, et dont le texte a été établi et revisé avec grand soin par notre confrère M. Guynemer, qui l'a éclairé d'une intéressante introduction, et l'a mis à la portée de tous les travailleurs au moyen d'une table des noms des lieux et de personnes, l'auteur nous fait connaître les ressources qu'offre aux historiens ce recueil de chartes. On peut s'y rendre un compte exact de l'état des personnes et des biens, des us et coutumes, des impôts, des redevances, des mesures et des monnaies, ainsi que des droits de justice. Nos ancêtres nous y font voir comment ils soignaient leurs intérêts, comment ils régissaient leurs propriétés, quelles libéralités leur étaient familières, etc.

A la demande de M. Daussy, maire de Bienville, M. Fleuret est allé visiter la cloche du village dont la sonorité se trouve diminuée par une fêlure. Cette cloche, datée de 1574, a eu pour parrain Philippe de Broully, chevalier de l'ordre du roi, capitaine-gouverneur de Compiègne. Toutes les notabilités du pays sont inscrites sur cette cloche, et, si l'on en croit les notes de Léré, elle viendrait de saint Clément. Au point de vue historique, son intérêt est considérable. Il serait donc fâcheux de livrer au fondeur une cloche aussi vénérable, facile à réparer aujourd'hui. La Société historique fait des vœux pour sa conservation.

Les archives de l'Hôtel de Ville ont révélé à M. Fleuret qu'en novembre 1791, la collégiale de Saint-Clément fut vendue à Jean-Louis Lemer, à la réserve des stalles. Seraient-ce ces stalles qui ornent aujourd'hui la grande salle du Conseil ?

Avant de clore la séance, on vote sur l'admission des nouveaux membres présentés, qui recueillent l'unanimité des suffrages.